

Communauté
d'Agglomération du
Grand Besançon

EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 20 avril 2001

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 132

Etaient présents : ARGUEL : André AVIS - AUDEUX : Christian SANCHEZ - AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT, Jacques CANAL - AUXON-DESSUS : Michel BITTARD - AVANNE-AVENEY : Jean-Michel BARGOT (suppléant de Jean-Pierre TAILLARD), Joël ROY - BESANÇON : Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Alexandre CHIRIER, Jean-Loup COLY, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Karine GEIGER, Abdel GHEZALI, P. GUINCHARD-KUNSTLER, Bernard LAMBERT, Lucille LAMY, Bruno LEGEARD, Christophe LIME, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Safia N'MINEJ, Jacqueline PANIER, Marcel POCHARD, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Catherine PUGET, Catherine COMTE-DELEUZE (suppléante de Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN), Franck MONNEUR (suppléant de Michel ROIGNOT), Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER - BEURE : Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - BOUSSIERES : Michel POULET - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZE : Alain CARRY - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Eric REGNIER (suppléant de Jean-Marie DELACHAUX), Gilbert CANILLO - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHAUDEFONTAINE : Alain CUCHE - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL, Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANCOIS : Claude PREIONI, Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LA VEZE : Jean-Marie VUILLIER-DEVILLERS (suppléant de Philippe CHANAU) - LARNOD : Claude CARMILLE - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT - MARCHAUX : Yves MAYOUD - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - MISEREY-SALINES : Marcel FELT, Denis JOLY - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU - MORRE : Gérard VALLET, Yves FILET (suppléant de Jean-Michel CAYUELA) - NANCRAY : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - OSSELLE : Marc BONNET (suppléant de Christophe GRANDJACQUET) - PELOUSEY : Eric GRAVIER - PIREY : Robert STEPOURJINE, Véronique GIRARDOT-MIGLIERINA (suppléante de Claude BARTHOD-MALAT) - POUILLEY-LES-VIGNES : Marie-Colette JUNOD (suppléante de Jean-Marc BOUSSET), Albert DEPIERRE - PUGEY : Marie-Noëlle CAMBIER - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - ROUTELLE : Pierre DAGON-LARTOT (jusqu'à 18h30) - SAONE : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THISE : Jacques SIFFERLIN, Claude BULLY - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - TORPES : Anne-Marie GUILLEY (suppléant de Denis JACQUIN) - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD - VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET - VORGES LES PINS : Evelyne CHAILLARD (suppléante de Charles BATISTE)

Etaient absents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - BESANÇON : Jean-Jacques DEMONET, Frédérique MOZER, Danièle TETU, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN - PELOUSEY : Jacques TERVEL

Secrétaire de séance : Safia N'MINEJ

Procuration de vote :

Mandants : Jean-Jacques DEMONET, Danièle TETU, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN

Mandataires : Jean-Louis FOUSSERET, Karine GEIGER, Sébastien MAIRE, Pascal BONNET

OBJET : Détermination du nombre de vice-présidents

Détermination du nombre de vice-Présidents

Rapporteur : M. Le Président

L'article L 5211-10 prévoit que le Bureau de l'établissement public, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (C.A.G.B.) est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-Présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs membres.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le Conseil, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci, en l'espèce 39 pour la C.A.G.B..

Par 119 voix pour et 10 abstentions, le Conseil a décidé de mettre en place 27 Vice-Présidents.

Pour extrait conforme,

J. Goussier
Le Président



PREFECTURE DU DOUBS
DCLE 1- REÇU LE
11 MAI 2001